

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation de Mr Michel PELLETIER, Maire et sous sa présidence.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOUIIN et GIRAUD, Adjoint, Mmes BALLANGER, HERVÉ, LINKA et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ, VIDAL et VINET, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mr VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Absent : Mme MITU

Secrétaire de séance : Mme CAIVEAU

Date de convocation : 20 octobre 2023

Lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 6 septembre 2023, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) SCHEMA DEFENSE CONTRE L'INCENDIE + DEVIS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mr le Maire fait part du schéma DECI réalisé par Mr Mazière de la RESE et validé par les services du SDIS.

Mr le Maire indique les lieux nécessitant la mise en place de citernes souples ou poteau incendie afin d'être en règle avec la législation, à savoir :

- Montrichard (Citerne souple de 120 m3)
- Les Touches (Citerne souple de 120 m3)
- La Fougère (Poteau de 80 – 30 m3)
- Le Grand L'Air (Citerne souple de 60 m3)
- Le Château (Citerne souple de 60 m3)

Mr le Maire indique qu'il a pris contact avec des propriétaires privés pour la mise en place de ces citernes souples sur des terrains leur appartenant avec conventionnement avec la Commune. Ces derniers sont favorables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le schéma DECI réalisé ainsi que la mise en place de ces 5 nouveaux points incendie. Il autorise Mr le Maire ou un Adjoint à signer les conventions à intervenir avec les familles Bertin, Comte, Etourneau et Robert/Couilleaud.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus de la RESE pour la mise en place de ces PI ainsi qu'un poteau d'aspiration pour la citerne existante – Rue de Saintonge, le tout se chiffrant à 49 250 € HT. Il indique qu'il serait possible de prétendre à des subventions au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental qui peuvent aller jusqu'à 80 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis de la RESE et mandate Mr le Maire ou un Adjoint de faire les demandes de subventions.

Le Conseil Municipal indique que les crédits seront inscrits au BP 2024.

2°) MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR 2023

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que suite au passage à la nomenclature comptable M57 depuis le 1^{er} janvier dernier et du fait que la transmission de nos budgets se fait par voie dématérialisée, la commune a été retenue pour passer au CFU pour 2023, document comptable qui regroupera le Compte Administratif établi par le Maire et le Compte de Gestion établi par le Comptable à la Trésorerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable pour l'expérimentation du CFU au niveau des trois budgets de la Commune 2023 et autorise Mr le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir avec l'Etat.

3°) DON DU CLUB DE L'ANNEAU D'OR

Mr le Maire fait part du don de l'Association du Club de l'Anneau D'Or d'un montant de 957 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce don.

4°) CONVENTION AVEC CDG 17 POUR ACCOMPAGNEMENT SECRETARIAT

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'il existe, depuis peu, au sein du Centre de Gestion 17, un service dédié aux collectivités pour assurer des tâches importantes ou remplacement au secrétariat afin d'accompagner les communes lors d'un surcroît de travail ou en cas d'absence. A cet effet, il est nécessaire qu'une convention soit signée entre les deux parties pour qu'une intervention puisse être possible. Le tarif est de 70 €/h hors frais de déplacement et repas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à l'adhésion à ce service et autorise Mr le Maire ou un Adjoint à signer la convention avec le CDG17.

5°) RAPPORTS ANNUELS EAU 17

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les liens et documents leur ont été communiqués avec la convocation à cette réunion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris connaissance de ces rapports et les valide.

6°) DEVIS SIE POUR DIVERS TRAVAUX

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de faire quelques travaux de maçonnerie au niveau du dessus du mur – Rue de la Caneterie à Pallut. Mr le Maire fait part du devis du SIE d'un montant de 1 200 € TTC.

Le Conseil Municipal, moins 1 voix, accepte ce devis pour ces travaux.

Mr le Maire fait part également qu'il serait nécessaire de faire des travaux au niveau du box poubelles à Lusseau. Il fait part du devis du SIE d'un montant de 3 089,22 €.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable avec ce devis et demande qu'un autre devis soit fait avec des travaux en moins afin de faire au plus simple.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire ou un Adjoint à signer le nouveau devis à intervenir.

Les crédits sont suffisants au BP 2023.

7°) DEVIS MARQUAUSOL ET SYNDICAT VOIRIE POUR SIGNALISATIONS VERTICALES ET HORIZONTALES + DEMANDE DE SUBVENTION

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que suite aux travaux de voirie, il est nécessaire de refaire des marquages au sol ainsi que refaire certains marquages effacés par le temps, ainsi qu'un marquage pour les parkings de l'Eglise, de la Fontaine et du Cimetière.

Mr le Maire fait part des devis reçus de Marquausol se chiffrant à 4 872,05 € HT.

Mr le Maire indique qu'il serait éventuellement possible de prétendre à une subvention dans le cadre du produit des amendes de police de l'ordre de 50 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable pour cette signalisation et autorise Mr le Maire ou un Adjoint à signer les devis et faire la demande de subvention.

Le devis du Syndicat de la Voirie pour des panneaux sera vu à une prochaine réunion.

8° INFOS SUR LES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal sur le déroulement pour la mise en place de ces zones.

Le Conseil Municipal demande à ce que l'information pour le public se fasse via le site Internet pendant une durée de 3 semaines. La décision pour la mise en place des dites zones sera prise ensuite en réunion de Conseil Municipal avant le 31 décembre 2023.

9°) REPAS DU 11 NOVEMBRE ET DE FIN D'ANNEE

Mme Caiveau a informé le Conseil Municipal sur le menu et le déroulement de la journée.

Mr le Maire indique que le repas du personnel aura lieu le Vendredi 15 décembre. Les colis ont été préparés par Colette et Isabelle. Les colis pour les bénévoles ont été également préparés et leur seront remis le Lundi 18 décembre à 19h30 à la Salle de la Soie. Le menu du 15 décembre sera soumis lors d'une prochaine réunion du CM, en novembre.

10°) BULLETIN MUNICIPAL

Mmes Caiveau et Witczak ont informé de l'avancée du bulletin. Il a été relaté les articles manquants et la page de couverture avec des anciennes cartes

postales. Il est bien avancé et devrait être terminé pour le 20 novembre comme prévu.

11°) DECISION MODIFICATIVE

NEANT

12°) QUESTIONS DIVERSES

Ramassage poubelles

Mr le Maire informe les problèmes avec Cyclad avec des détériorations d'entourages ou murets par leurs camions.

Intempéries

MM. Baudouin et Pelletier commentent les problèmes de l'eau, consécutifs aux récentes pluies.

Recrutement

Mr Giraud informe le Conseil Municipal de l'embauche de la nouvelle Agente Technique depuis début octobre.

La séance est levée à 23h.